

tout a été signé le 26 juin 1962, comme l'avaient prévu l'ancien gouvernement et les autorités de la ville de Montréal, ainsi que les dirigeants de la Société Radio-Canada et de la Société centrale d'hypothèques et de logement, cette dernière ayant effectué le déblaiement du terrain.

Étant donné que toutes les parties ont rempli leurs obligations jusqu'à maintenant, je me demande pourquoi le gouvernement actuel fait tant attendre les entrepreneurs qui seraient intéressés à faire de grands développements dans cette partie de la ville de Montréal, favorisant ainsi l'essor économique de toute la ville de Montréal.

Je me demande si le ministre ne pourrait pas nous aider...

M. Prud'homme: Monsieur le président, l'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Valade: Certainement, monsieur le président.

M. Prud'homme: Monsieur le président, l'honorable député peut-il me dire s'il croit que le fait de ne pas savoir exactement la date à laquelle les travaux vont commencer va vraiment retarder la construction ou le développement qui doit s'effectuer dans la ville de Montréal? Par ailleurs, si nous avons l'assurance que la Place des Ondes sera construite sur l'emplacement que l'honorable député de Sainte-Marie a décrit, si les dirigeants de Radio-Canada nous assurent que ce projet sera réalisé, je ne puis concevoir que les entrepreneurs concernés ne puissent aller de l'avant avec leur projet.

L'honorable député insiste pour avoir la date exacte. Je ne crois pas que cela soit nécessaire, en tant que la réalisation de ce projet est concernée.

Je suis d'avis que mon honorable ami a parfaitement raison d'insister pour la réalisation de ce projet. D'ailleurs, il n'est pas sans savoir que les députés de l'Île de Montréal ont exercé toutes les pressions possibles auprès du gouvernement et des autorités de Radio-Canada à cet égard, et je sais également que l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret) est aussi intéressé dans la mise en œuvre de ce projet...

M. Valade: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Hier, au cours de mes observations, j'ai voulu faire allusion à l'honorable député de Saint-Jacques, et le président suppléant du comité m'a interrompu pour me rappeler que je ne pouvais pas référer à l'honorable député de Saint-Jacques. En conséquence, je ne vois pas pourquoi le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pourrait faire des observations qui m'ont été interdites.

[M. Valade.]

Monsieur le président, je suis d'avis que les observations que l'honorable député de Saint-Denis vient de faire méritent sûrement d'être étudiées. Toutefois, je pense que la question est très importante, et l'honorable député semble oublier que la ville de Montréal a elle-même donné un ultimatum au gouvernement actuel, étant donné que le budget de la ville de Montréal, relativement aux dépenses de la présente année fiscale, doit justement dépendre de la décision du gouvernement, à cet égard. Si la ville de Montréal a des projets en vue dans ce secteur, elle ne pourra le faire si elle ne connaît pas la décision finale du gouvernement, à ce sujet.

Par ailleurs, les entrepreneurs, qui commencent à être un peu habitués à la remise de la décision finale du gouvernement, ne risqueront certainement pas d'entreprendre des projets d'envergure sans savoir exactement ce qui en est.

Je crois que ce projet sera mis à exécution, mais quand? Dans un an, cinq ans, dix ans, vingt ans? C'est là la question, et tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas pris de décision formelle, qu'il ne nous aura pas assurés que ce projet sera mis en œuvre en deçà d'une certaine limite de temps raisonnable, je suis d'avis que les «investisseurs» peuvent craindre de faire des placements dans ce secteur de la ville de Montréal, et qu'ils ne peuvent prendre de décision définitive.

● (4.20 p.m.)

Le président du Conseil exécutif de Montréal, pour répondre à mon ami de Saint-Denis, avait fait la remarque suivante, lors de la visite de l'ancien secrétaire d'État, à Montréal, qui venait justement d'annoncer que le gouvernement avait décidé de retarder d'une année l'exécution de ce contrat.

Pour la gouverne de mon bon ami, et comme en fait foi *La Presse* du 14 septembre 1965, M. Saulnier aurait dit, lors de la conférence de presse, que l'ancien secrétaire d'État accordait aux journalistes, après sa déclaration à l'Hôtel de ville, et je cite:

Il a rappelé à M. Lamontagne que les déclarations officielles comme celle d'aujourd'hui, au sujet des projets de Radio-Canada à Montréal, commencent à devenir une belle tradition.

Voilà les commentaires du président du Conseil exécutif de Montréal, qui a la responsabilité de voir à ce que le projet se réalise.

Je constate que malgré mes demandes d'informations, dans le dessein d'accomplir, en cette enceinte, la responsabilité qui m'incombe, à titre de représentant d'un comité visé directement par ce projet, le ministre s'obstine, se refuse à nous informer d'aucune manière pour assurer les gens que ce projet se fera dans un certain temps limite. Je ne